



POLITIQUE SOCIALE ET DES DROITS HUMAINS

Mincatec s'engage à réaliser ses activités dans le respect de la sécurité, de la santé et du bien-être de ses employés ainsi que des autres parties concernées. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de pratiques exemplaires en matière sociale et de respect des droits humains, en alignement avec les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Notre politique s'applique à l'ensemble du groupe Mincatec, incluant toutes ses entités juridiques, tant en France qu'à l'international. Elle concerne tous les employés, directeurs, sous-traitants et partenaires d'affaires.

Mincatec prend les engagements suivants :

1. **Garantir un environnement de travail sûr et sain**, en accord avec la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail. Nos priorités incluent :
 - Assurer la santé, la sécurité et le bien-être des employés et des parties prenantes, y compris les communautés locales ;
 - Identifier et réduire de manière proactive les risques pour la santé et la sécurité ;
 - Promouvoir une culture de sécurité visant le "Zéro accident" et prévenir les maladies professionnelles et risques psychosociaux ;
 - Mettre en œuvre des mesures préventives contre les risques industriels et les crises majeures.
2. **Respecter les droits syndicaux**, en garantissant aux employés la liberté de constituer ou de rejoindre un syndicat.
3. **Prévenir et atténuer les impacts négatifs sur les droits humains** directement liés à nos activités, produits, ou services, même en cas de relation d'affaires avec une autre entité, même si Mincatec n'est pas directement responsable de ces impacts.
4. **Établir des mécanismes de réparation des impacts négatifs sur les droits humains**, ou y participer activement, lorsque Mincatec en est responsable ou y a contribué.
5. **Proposer des conditions de rémunération et de travail attractives** en tenant compte des politiques publiques et des normes internationales, et garantissant au minimum la satisfaction des besoins essentiels des employés et de leurs familles, en cohérence avec la situation économique de l'entreprise.
6. **Encourager le développement professionnel**, en offrant des formations permettant aux employés d'accroître leurs compétences et leur satisfaction au travail.
7. **Favoriser l'emploi de personnel local** dans la mesure du possible.
8. **Appliquer des horaires de travail, de congés et de vacances conformes à la législation** et aux conventions locales.



POLITIQUE SOCIALE ET DES DROITS HUMAINS

9. Promouvoir les droits humains et l'égalité des chances :

- Interdire toutes formes de travail forcé, de travail des enfants, et de trafic humain ;
- Assurer l'égalité des chances pour toutes et tous, sans discrimination ni harcèlement fondé sur le sexe, la race, l'âge, la couleur de peau, le handicap, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation sexuelle, la religion, ou toute autre situation protégée par la législation.

10. Favoriser la consultation et la coopération entre employeurs, employés et leurs représentants, par le biais de procédures, structures ou mécanismes légitimes sur les sujets d'intérêt commun.

11. Faciliter les négociations collectives en permettant aux représentants des employés de dialoguer sur les questions de relations professionnelles et de conventions collectives, et en autorisant des consultations régulières avec les représentants patronaux habilités.

Pour soutenir et superviser la mise en œuvre de ces engagements, **Mincatec a mis en place un Comité des Ressources Humaines (CRH)**, pour jouer un rôle central dans la définition et le suivi de la politique sociale et des droits humains de l'entreprise. Ce comité est essentiel pour garantir une gestion proactive des ressources humaines, promouvoir une culture de transparence et de respect des droits humains, et encourager un environnement de travail sain et inclusif. À travers un suivi rigoureux et des actions concrètes, le CRH doit permettre de transformer les engagements de Mincatec en initiatives durables et impactantes pour le bien-être de tous.

Afin d'assurer un suivi approfondi des engagements pris, des indicateurs de la politique sociale et des droits humains ont été intégrés aux objectifs annuels de l'entreprise, révisés chaque année par la direction lors de la revue stratégique.

La Direction